

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le 27/02/2025

ID : 062-216207365-20250221-DEC2025\_038-AI

SLOW

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS DESTINÉ À  
L'ORGANISATION DE L'ACTION SAILLY EN FÊTE 2025  
A SAILLY-SUR-LA-LYS

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à des prestataires dans le cadre de l'organisation de l'action « Saily en fête » du **Dimanche 27 avril 2025** ;

Vu les propositions tarifaires reçues de la société Lilleôpirates ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** est signé avec la société Lilleôpirates (6 impasse du Crachet 59193 Erquinghem-Lys) un devis pour assurer l'installation de structures gonflables , soit un montant de **5412 euros TTC** ;

**ARTICLE 2** la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 21 février 2025,

DEC 2025 \_ 038



Le Maire,  
Jean-Claude THOREZ